

L'Inspecteur d'Académie,  
Directeur Académique des Services  
de l'Éducation Nationale  
des Alpes-Maritimes  
à

Monsieur Gilbert PIBOU  
Maire de Pégomas  
169 Av de Grasse  
06580 PEGOMAS

Nice, le 9 Avril 2018

Vu les articles D. 521-10, D. 521-11, D. 521-12 et D. 521.13 du code de  
l'éducation

Vu les articles L. 212-4 et L. 212-5 du code de l'éducation

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017

**Objet : Organisation du temps scolaire dérogatoire à la rentrée 2018**

Monsieur le Maire,

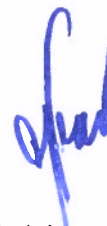
Vous m'avez présenté, conjointement avec les conseils d'école de votre commune,  
un projet de dérogation relatif à l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée  
2018.

Je vous informe que, sous réserve de l'avis de la collectivité compétente en matière  
de transports scolaires, j'autorise cette adaptation de l'organisation dans les  
conditions prévues par votre avant-projet, conformément au décret sus visé.

L'organisation de la semaine scolaire suivante sera donc arrêtée pour les écoles de  
votre commune après consultation du prochain Conseil Départemental de  
l'Éducation Nationale :

**Les lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30**

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de ma parfaite  
considération.



Michel-Jean FLOC'H